

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 4 AOÛT 2014 À 20 H 00 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE, 30 CHEMIN LYNCROFT À HAMPSTEAD

SONT PRÉSENTS : Monsieur le Maire William Steinberg, Madame La Conseillère Karen Zajdman, Messieurs les Conseillers Leon Elfassy, Michael Goldwax, et Warren Budning, formant quorum sous la présidence du Maire Steinberg.

ABSENTS : Messieurs les Conseillers Jack Edery et Harvey Shaffer.

SONT AUSSI PRÉSENTS : Monsieur Yves Mailhot en remplacement du Directeur Général et M^e Nathalie Lauzière, Greffière, qui prend note des délibérations.

1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

2014-186

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par le Conseiller Warren Budning, et **RÉSOLU UNANIMEMENT :**

- QUE l'ordre du jour est adopté tel que présenté.

Adoptée

2014-187

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par le Conseiller Leon Elfassy, et **RÉSOLU UNANIMEMENT :**

- QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil municipal du 7 juillet 2014 et les procès-verbaux de la séance spéciale du conseil municipal du 22 juillet 2014 soient adoptés dans la forme soumise.

Adoptée

2014-188

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 806 - RÈGLEMENT CONCERNANT LES TARIFS

ATTENDU QU'avis de motion du Règlement n° 806 a été donné lors de la séance ordinaire du 7 juillet 2014 et que les membres du conseil ont reçu une copie dudit règlement dans les délais et qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par la Conseillère Karen Zajdman, et **RÉSOLU UNANIMEMENT :**

- D'adopter le Règlement n° 806 intitulé : « Règlement 806 concernant les tarifs ».

Adoptée

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2014-189

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 811 - DÉCRÉTANT LES TARIFS RELATIFS AUX ACTIVITÉS CULTURELLES, SPORTIVES ET DE LOISIRS

ATTENDU QU'avis de motion du Règlement n° 811 a été donné lors de la séance ordinaire du 7 juillet 2014 et que les membres du conseil ont reçu une copie dudit règlement dans les délais et qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par la Conseillère Karen Zajdman, appuyée par le Conseiller Leon Elfassy, et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- D'adopter le Règlement n° 811 intitulé : «Règlement décrétant les tarifs relatifs aux activités culturelles, sportives et de loisirs».

Adoptée

2014-190

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 795-3 - MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 795 CONCERNANT LES NUISANCES

ATTENDU QU'avis de motion du Règlement n° 795-3 a été donné lors de la séance ordinaire du 7 juillet 2014 et que les membres du conseil ont reçu une copie dudit règlement dans les délais et qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par le Conseiller Leon Elfassy, et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- D'adopter le Règlement n° 795-3 intitulé : «Règlement modifiant le règlement no. 795 concernant les nuisances ».

Adoptée

2014-191

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CCU DU 14 JUILLET 2014

Chaque membre du Conseil en ayant reçue copie, la Greffière dépose le procès-verbal de la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme, tenue le 14 juillet 2014.

Le conseil prend acte du dépôt dudit procès-verbal par la Greffière.

2014-192

DEMANDE D'APPROBATION DES DÉROGATIONS MINEURES AU RÈGLEMENT ZONAGE 727, ART. 6.2.1., 6.3.2. ET 6.4.1. , POUR PERMETTRE LA MARGE AVANT EXISTANTE A 5,54 M (18,5 PIEDS) DE LA LIGNE DE LOT COMMUN AU LIEU DE 6,1 M (20 PIEDS), DE PERMETTRE LA MARGE GAUCHE EXISTANTE À 4,5M (14,76 PIEDS) DE LA LIGNE DU LOT AU LIEU DE 6,1M (20 PIEDS), DE PERMETTRE LA MARGE ARRIÈRE EXISTANTE À 2,24M (7,35 PIEDS) DE LA LIGNE DU LOT AU LIEU DE 3,29M (10,79 PIEDS), À UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE AU 47 CHEMIN BELSIZE LOT NO. : 2 089 780 ZONE RA-2 (RÈGLEMENT CONCERNANT LES DÉROGATIONS MINEURES # 18 G-0005) (RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727)

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport des demandes de dérogations mineures du Règlement de zonage numéro 727, art. 6.2.1, 6.3.2 et 6.4.1 pour légaliser les marges avant, arrière et gauche à une maison unifamiliale détachée;

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme, à sa séance du 16 juin 2014, a recommandé *d'approuver* la demande de dérogation mineure ci-dessus;

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Warren Budning et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE le conseil municipal *approuve* la demande des dérogations mineures décrites ci-dessus pour l'immeuble situé au 47, Chemin Belsize sur le lot no. 2 089 780, Zone RA-2.

Adoptée

Intervention des personnes intéressées concernant la demande de dérogation mineure au 47 Chemin Belsize:

Aucune intervention

2014-193

APPROBATION DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE JUILLET 2014

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés pour le mois de juillet 2014 a été soumise au Conseil.

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par la Conseillère Karen Zajdman et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE la liste des déboursés pour la période du 28 juin 2014 au 27 juillet 2014, au montant de 5 785 005,1 \$ est par la présente approuvée (371 586,63 \$ pour les chèques et 5 413 418,47 \$ pour les paiements en ligne).

Adoptée

2014-194

MODIFICATION À LA RÉOLUTION NO. 2013-031 CONCERNANT UNE ALLOCATION DE FONDS ALLOUÉE AU COMITÉ CENTENAIRE DE HAMPSTEAD

ATTENDU QUE la résolution no. 2013-031, adoptée lors de l'assemblée ordinaire de Conseil du 4 février 2013, autorisait une appropriation de surplus de 50 000\$ pour le comité du centenaire de Hampstead;

ATTENDU QU'un transfert de fonds initial au montant de 15 000 \$ au mois de mai 2013 a déjà été versé au comité du centenaire afin de procéder à leurs activités opérationnelles;

ATTENDU QUE la Ville de Hampstead a déterminé qu'il est opportun, pour le contrôle des fonds utilisés au cours de ses propres activités 2014 de la célébration du centenaire, de placer le solde du surplus affecté de 35 000\$ de nouveau dans le compte de surplus accumulé non affecté ;

Il est proposé par la Conseillère Karen Zajdman, appuyée par le Conseiller Michael Goldwax et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE le conseil municipal approuve un transfert pour un montant de 35,000 \$ du Surplus affecté - poste budgétaire numéro 55-992-00-000 au surplus accumulé non affecté de la Ville.

Adoptée

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2014-195

**TRANSFERT DE FONDS DU SURPLUS ACCUMULÉ NON-AFFECTÉ
POUR ACQUITTER DES DÉPENSES ENCOURUES DANS LA
PÉRIODE FISCALE 2014 POUR SES ACTIVITÉS DE CÉLÉBRATION
DU CENTENAIRE**

Il est proposé par la Conseillère Karen Zajdman, appuyée par le Conseiller Michael Goldwax et RÉSOLU :

- QUE le conseil municipal autorise un transfert de fonds, tel qu'approuvé précédemment au budget triennal d'immobilisation 2014, pour un montant de 100 000\$ du surplus accumulé non-affecté, afin d'acquitter des dépenses encourues dans la période fiscale 2014 pour ses activités de célébration du centenaire.

Le Maire William Steinberg appelle le vote.

Ont voté en faveur:

Conseillère Karen Zajdman
Conseiller Michael Goldwax
Conseiller Warren Budning

A voté contre :

Conseiller Leon Elfassy

En faveur: 3

Contre : 1

Adoptée sur division

2014-196

**OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE D'UN CAMION
ARROSOIR AVEC CITERNE ET BRAS D'ARROSAGE**

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres public pour un la fourniture d'un camion arrosoir avec citerne et bras d'arrosage;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des soumissions ouvertes le 18 juillet 2014, celle de Certiflo Inc. est la plus basse conforme au cahier des charges;

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par la Conseillère Karen Zajdman et RÉSOLU :

- QUE, le contrat pour un la fourniture d'un camion arrosoir avec citerne et bras d'arrosage soit octroyé à l'entrepreneur ci-après et pour les coûts suivants :

Certiflo Inc.

Fourniture d'un camion-citerne avec citerne et bras d'arrosage (tel que spécifications au devis)	222 190.00 \$
Taxe pneus. (3.00\$/pneu)	18.00 \$
T.P.S. (5%)	11 110.40 \$
T.V.Q. (9.975%)	<u>22 165.25 \$</u>
Grand Total Taxes Incluses:	255 483.65\$

Le certificat du trésorier No 14-21, daté du 21 juillet 2014, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

Le Maire William Steinberg appelle le vote.

Ont voté en faveur:

Conseillère Karen Zajdman
Conseiller Michael Goldwax
Conseiller Warren Budning

A voté contre :

Conseiller Leon Elfassy

En faveur: 3

Contre : 1

Adoptée sur division

2014-197

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA RECONSTRUCTION DE TROTTOIRS, PLANAGE, PAVAGE ET SCHELLEMENT DE FISSURES

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres publiques pour la reconstruction de trottoirs, planage, pavage et scellement de fissures;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des soumissions ouvertes le 18 juillet 2014, celle de TGA Montréal Inc. est la plus basse conforme au cahier des charges;

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par le Conseiller Leon Elfassy et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE, le contrat pour la reconstruction de trottoirs, planage, pavage et scellement de fissures soit octroyé à l'entrepreneur ci-après et pour les coûts suivants :

TGA MONTRÉAL INC

Reconstruction trottoirs, planage, pavage, scellement fissures : (tel que spécifications inscrites au cahier des charges)	225 365.00 \$
Contingences :	<u>22 536.50 \$</u>
Sous-Total :	247 901.50 \$
T.P.S. (5%) :	12 395.08 \$
T.V.Q. (9.975%) :	24 728.17 \$
Grand total taxes incluses :	285 024.75 \$

Le certificat du trésorier n° 14-23, daté du 21 juillet 2014, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2014-198

PROLONGATION DU CONTRAT POUR LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES DÉCHETS / RÉSIDUS VERTS

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres publiques pour la collecte / transport des déchets et résidus verts pour un contrat d'une année incluant une clause pour quatre options de renouvellement;

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution 2010-623 adoptée le 7 décembre 2010, le Conseil a octroyé le contrat pour la collecte / transport des déchets et résidus verts au plus bas soumissionnaire conforme, TTI Environnement Inc, pour l'année 2011;

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution 2011-892 adoptée le 5 octobre 2011, le Conseil a octroyé la première clause de renouvellement d'une année pour la collecte / transport des déchets et résidus verts au plus bas soumissionnaire conforme, TTI Environnement Inc, pour l'année 2012;

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution 2012-233 adoptée le 6 août 2012, le Conseil a octroyé la deuxième clause de renouvellement d'une année pour la collecte / transport des déchets et résidus verts au plus bas soumissionnaire conforme, TTI Environnement Inc, pour l'année 2013;

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution 2013-184 adoptée le 5 août 2013, le Conseil a octroyé la troisième clause de renouvellement d'une année pour la collecte / transport des déchets et résidus verts au plus bas soumissionnaire conforme, TTI Environnement Inc, pour l'année 2013;

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par le Conseiller Warren Budning et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE, le contrat pour la collecte / transport des déchets et résidus verts soit renouvelé pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 30 novembre 2015 pour les coûts suivants :

TTI ENVIRONNEMENT INC.

Collecte / transport déchets et résidus verts	
Du 1 ^{er} janvier 2015 au 30 novembre 2015	: 126 524.20 \$
T.P.S. 5 %	6 326.21 \$
T.V.Q. 9,975 %	12 620.79 \$
GRAND TOTAL	145 471.20 \$

Le certificat du trésorier n° 14-22, daté du 21 juillet 2014, atteste que les fonds seront disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2014-199

FORMATION DU COMITÉ DE SÉLECTION - ÉVALUATION DES OFFRES DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'INSPECTION DES CONDUITES D'ÉGOUTS AVEC CAMERA À TÉLÉOBJECTIF

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à une demande de soumission pour des services professionnels pour l'inspection des conduites d'égout avec caméra à téléobjectif;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le Conseil doit former un comité de sélection pour évaluer les offres de services reçues;

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par le Conseiller Warren Budning et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- DE nommer le directeur des travaux publics, le chef des opérations travaux publics et le directeur des ressources matérielles et des technologies de l'information, pour faire partie du comité de sélection pour l'évaluation des offres de service pour le contrat de services professionnels pour l'inspection des conduites d'égout avec caméra à téléobjectif; et;
- DE nommer le trésorier en tant que personnes suppléantes pour le comité de sélection.

Adoptée

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2014-200

FORMATION DU COMITÉ DE SÉLECTION - ÉVALUATION DES OFFRES DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA REFONTE PARTIELLE DE LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à une demande de soumission pour des services professionnels pour la refonte partielle de la réglementation d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le Conseil doit former un comité de sélection pour évaluer les offres de services reçues;

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Warren Budning et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- DE nommer le chef de section urbanisme, l'inspecteur en bâtiment et M. Mario Duchesne pour faire partie du comité de sélection pour l'évaluation des offres de service pour le contrat de services professionnels pour la refonte partielle de la réglementation d'urbanisme.

Adoptée

2014-201

CRÉATION D'UNE NOUVELLE FONCTION DE «CONTRÔLEUR»

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par la Conseillère Karen Zajdman et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- DE CRÉER une nouvelle fonction cadre de «**CONTRÔLEUR**», groupe de traitement niveau IV; et
- DE POURVOIR à un (1) poste dans la nouvelle fonction.

Adoptée

2014-202

REMPLACEMENT D'UNE DES PERSONNES DÉSIGNÉES PAR LA VILLE DE HAMPSTEAD AU COMITÉ DE RETRAITE

CONSIDÉRANT QUE Mme Nathalie Lauzière a démissionné de son emploi auprès de la Ville de Hampstead;

CONSIDÉRANT QUE Mme Nathalie Lauzière était membre du Comité de retraite du Régime de retraite des employés de la Ville de Hampstead;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Hampstead peut désigner six (6) personnes au Comité de retraite du Régime de retraite des employés de la Ville de Hampstead;

CONSIDÉRANT QU'il est souhaitable de nommer un nouveau représentant de la Ville au sein dudit Comité de retraite;

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Michael Goldwax et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- DE DÉSIGNER M. THIERRY HOULE-GINGRAS en remplacement de Mme Nathalie Lauzière à titre de membre du Comité de retraite du Régime de retraite des employés de la Ville de Hampstead.

Adoptée

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2014-203

APPROBATION DE LA LISTE DES EMPLOYÉS COLS BLANCS ÉTUDIANTS POUR LE DÉPARTEMENT DES SERVICES COMMUNAUTAIRES ET DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du rapport de la directrice des services communautaires et des loisirs, daté du 23 juillet 2014, en ce qui a trait à l'embauche d'employés cols blancs étudiants;

Il est proposé par la Conseillère Karen Zajdman, appuyée par le Conseiller Leon Elfassy et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- QUE le Conseil municipal approuve l'embauche des employés cols blancs étudiants pour le département des services communautaires et des loisirs avec les taux horaires tels que spécifiés dans la liste présentée par la directrice des services communautaires et des loisirs.

Adoptée

2014-204

CONGÉDIEMENT ET FIN D'EMPLOI DE L'EMPLOYÉ #1601 ASSIGNÉ AU DÉPARTEMENT DES SERVICES COMMUNAUTAIRES ET DES LOISIRS

ATTENDU QUE l'employé #1601 a reçu un avis d'infraction disciplinaire le 7 juillet 2014;

ATTENDU QUE le 16 juillet 2014, l'employé #1601 a répété l'infraction précédemment reproché;

ATTENDU QUE le Superviseur des loisirs a fait rapport de l'enquête concernant les événements du 16 juillet 2014;

ATTENDU QUE, suite à l'enquête, le Superviseur des loisirs et le Directeur des ressources humaines ont procédé au congédiement et à la fin d'emploi de l'employé #1601;

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par le Conseiller Warren Budning et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- QUE le Conseil ratifie le congédiement et la fin d'emploi de l'employé #1601, en date du 16 juillet 2014.

Adoptée

2^{IÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

2014-205

LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été discutés, il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par le Conseiller Warren Budning et résolu à l'unanimité de clore la séance.

Adoptée

(s) William Steinberg
Dr. William Steinberg, Maire

(s) Nathalie Lauzière
M^e Nathalie Lauzière, Greffière